

Pour diffusion immédiate

LA RUE CHARLES-RODRIGUE MAINTENANT OUVERTE À LA CIRCULATION

Lévis, le 27 octobre 2003.- Le maire de Lévis, M. Jean Garon, a procédé aujourd'hui à l'inauguration officielle du passage à niveau de la rue Charles-Rodrigue, dans l'arrondissement Desjardins en présence de plusieurs représentants des entreprises situées dans ce secteur. M. Garon était accompagné du président de l'arrondissement, M. André Hamel et de la conseillère du secteur, Mme Lise Brochu-Asselin.

« Si nous prenons la peine de souligner l'aménagement d'un simple passage à niveau, c'est que cet équipement, jugé nécessaire par les autorités ferroviaires pour des raisons de sécurité, marque l'aboutissement d'un dossier important pour tout un secteur de la Ville », a déclaré M. Garon.

Le passage à niveau, équipé de feux clignotants et d'une barrière automatique, permet d'ouvrir à la circulation le tronçon sud de la rue Charles-Rodrigue qui, de ce fait, pourra jouer pleinement son rôle de collectrice locale reliant le quartier Saint-David et le secteur commercial situé au carrefour de la route du Président-Kennedy et de l'autoroute Jean-Lesage. Par ailleurs, plusieurs entreprises commerciales qui se trouvaient en quelque sorte localisées dans un cul-de-sac voient ainsi s'ouvrir une deuxième voie d'accès à leur secteur.

« La fluidité de la circulation du secteur ouest de l'arrondissement Desjardins s'en trouvera grandement améliorée au moment où ce territoire est appelé à connaître un développement important », a indiqué M. Garon. La rue Charles-Rodrigue demeurera néanmoins une rue résidentielle et la vitesse y sera limitée à 50 kilomètres/heure.

Le prolongement vers le sud de la rue Charles-Rodrigue a été décidé par l'ex-ville de Lévis et réalisé au coût de 720 00 \$, comprenant l'aménagement du passage à niveau au coût de 250 000 \$.

-30-

Source : André Roy
Direction des communications
Tél. : 834-6607